Département de l'Ain Arrondissement de Bellev Canton d'Ambérieu-en-Bugey

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Ville d'AMBERIEU-EN-BUGEY

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33 Quorum: 17

PRÉSENTS:

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION:

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

EXCUSÉE: Madame ARBORE

ABSENTS: Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2024.01.28

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE VILLE POUR LA PÉRIODE 2024-2030

(Rapporteur : Liliane FALCON)

Nomenclature: 8.5 – Politique de la Ville, Habitat, Logement

Depuis plus de 30 ans, la Politique de la Ville intervient sur des territoires dits prioritaires présentant le plus de difficultés économiques, sociales et urbaines.

Le décret n° 2024-1314 publié le 28 décembre 2023 actualise la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville visés à l'article 5 de la Loi du 21 février 2014 (Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine)

Accusé de réception en préfecture 001-210100046-20240315-DEL_2024_01_28-DE Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024

Entré au sein du dispositif Politique de la Ville pour la première fois en 2014, le quartier prioritaire qui a été nommé : « Les Courbes de l'Albarine », fait toujours partie des 362 quartiers prioritaires retenus pour la période 2024-2030.

La Politique de la Ville a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants de ce quartier. Pour cela, plusieurs partenaires travaillent ensemble et vont y renforcer leurs moyens humains et financiers. Ainsi, la Ville d'Ambérieu-en-Bugey, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, l'Etat et ses services, le Conseil Départemental, la CAF, Pôle Emploi et les bailleurs sociaux s'engagent pour la période 2024-2030 dans des actions concrètes qui sont présentées dans ce document unique : le Contrat de Ville. Son but est de fixer des objectifs clairs et partagés.

Un temps de diagnostic et d'échanges avec les habitants a été mené entre mai et octobre 2023. Fort de cette matière, complétée par d'autres éléments, le Contrat de Ville est en cours de rédaction. Sa signature est prévue au printemps 2024.

La Commission Municipale Politique de la Ville et Rénovation Urbaine, lors de sa séance en date du 12 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. D'APPROUVER le renouvellement du Contrat de Ville au bénéfice du Quartier Politique de la Ville des « Courbes de l'Albarine » sur la période 2024-2030.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

2 2 MARS 2024

Daniel FABRE Maire d'Ambérieu-en-Bugey Jean-Marc RIGAUD Secrétaire de séance

> Accusé de réception en préfecture 001-210100046-20240315-DEL 2024 01_28-DE Date de téletransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024

> > -2